



ATTENTION : VOUS ETES RESPONSABLE DE VOTRE LIVRAISON !

CONSIGNES OBLIGATOIRES A RESPECTER LORS DE VOTRE LIVRAISON

Lors de la réception de vos colis ou palettes

Votre marchandise a voyagé à vos risques et périls, il faut obligatoirement que vous puissiez vérifier et contrôler votre matériel avant d'accepter la livraison.

1. **Déballer et contrôler** la marchandise en présence du chauffeur.
2. **Ne vous laissez pas intimider** par le livreur.
3. **Votre commande a été contrôlée lors de l'expédition**, s'il y a des problèmes (casse, marchandise abîmée...) c'est arrivé lors du transport.

En cas de problème

- Si la marchandise est très abîmée, **refusez la livraison** en écrivant :
« MARCHANDISE DÉTERIORÉE DURANT LE TRANSPORT, REFUSÉ »
- Dans les autres cas faites des réserves écrites sur le bordereau de transport.
- Les réserves doivent être précises et lister les produits abîmés : ex « 2 paniers cassés... ».
- **La mention « Sous réserve de déballage » ne doit pas être utilisée car elle n'a aucune valeur.**
- Ne vous laissez pas influencer par le livreur qui cherchera à se dégager de toute responsabilité.
- N'inscrivez pas que l'emballage était intact.
- **Gardez un exemplaire du bordereau de transport.**
- Confirmez sous 48h vos réserves par lettre recommandée à la société de transport, mettez une photocopie du bon de transport avec vos réserves (art. 105 du code du commerce).
- Envoyez-nous une copie de vos réserves + lettre recommandée

EN CAS DE NON RESPECT DE CES CONSIGNES LA SARL URBAN EXT NE POURRA
RIEN FAIRE POUR VOUS DEDOMMAGER